

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**
Primer 70

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 1 / 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Primer 70

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Apprêt
Médiateur d'adhérence

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ramsauer GmbH & Co KG
Alte Bundesstraße 147
5350 Strobl / Wolfgangsee / AUSTRIA
Téléphone +43 (0)6135 8205 0
Téléfax +43 (0)6135 8205-250
Site internet www.ramsauer.eu
E-mail office@ramsauer.eu

Secteur informatif

Informations techniques office@ramsauer.eu

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**

Primer 70

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 2 / 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Acétone

Xylène, mélange disomères

Ethylbenzène

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs / aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Le contact avec l'humidité libère des Ethanol.

Dangers pour l'environnement

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**

Primer 70

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 3 / 16

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
45 - <55	Acétone CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336 - EUH066
5 - <10	Xylène, mélange disomères CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9, Reg-No.: 01-2119488216-32-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H312 H332 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT RE 2: H373 - Asp. Tox. 1: H304 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - <3	Silicate d'éthyle CAS: 78-10-4, EINECS/ELINCS: 201-083-8, EU-INDEX: 014-005-00-0, Reg-No.: 01-2119496195-28-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335
1 - <3	Ethylbenzène CAS: 100-41-4, EINECS/ELINCS: 202-849-4, EU-INDEX: 601-023-00-4, Reg-No.: 01-2119489370-35-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373 - Asp. Tox. 1: H304 - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Contient une ou plusieurs substances nommées dans le Règlement (UE) 2019/1148 annexe II.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Effets irritants

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse stable aux alcools.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement

(UE) 2020/878 (FR)

Primer 70

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 4 / 16

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Aspiration sur le site indispensable.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

Une mise à la terre des appareils est nécessaire.

Appareils et équipements doivent être conformes aux normes du stockage et de la manipulation des produits inflammables.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Prévoir une cuve de sol sans écoulement.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais. Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**

Primer 70

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 5 / 16

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Xylène, mélange disomères
CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9, Reg-No.: 01-2119488216-32-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 221 mg/m ³ , TMP: 4bis,84, FT: 77
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 442 mg/m ³
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 500 ppm, 1210 mg/m ³ , TMP 84, FT 3
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 2420 mg/m ³
Silicate d'éthyle
CAS: 78-10-4, EINECS/ELINCS: 201-083-8, EU-INDEX: 014-005-00-0, Reg-No.: 01-2119496195-28-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 ppm, 85 mg/m ³
Ethylbenzène
CAS: 100-41-4, EINECS/ELINCS: 202-849-4, EU-INDEX: 601-023-00-4, Reg-No.: 01-2119489370-35-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 88,4 mg/m ³ , TMP 84, FT 266
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 442 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Xylène, mélange disomères
CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9, Reg-No.: 01-2119488216-32-XXXX
8 heures: 50 ppm, 221 mg/m ³ , H
Court terme (15 minutes): 100 ppm, 442 mg/m ³
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
8 heures: 500 ppm, 1210 mg/m ³
Silicate d'éthyle
CAS: 78-10-4, EINECS/ELINCS: 201-083-8, EU-INDEX: 014-005-00-0, Reg-No.: 01-2119496195-28-XXXX
8 heures: 5 ppm, 44 mg/m ³
Ethylbenzène
CAS: 100-41-4, EINECS/ELINCS: 202-849-4, EU-INDEX: 601-023-00-4, Reg-No.: 01-2119489370-35-XXXX
8 heures: 100 ppm, 442 mg/m ³ , H
Court terme (15 minutes): 200 ppm, 884 mg/m ³

DNEL

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1210 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 186 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 2420 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 200 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 221 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 442 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 221 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 212 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 65,3 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 260 mg/m ³

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**

Primer 70

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 6 / 16

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 65,3 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 260 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 125 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 44 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 44 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 6,3 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 44 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 44 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 5,3 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 5,3 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,3 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 5,3 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,8 mg/kg bw/day
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
Industrie, inhalation (vapeur), Effets locaux à court terme, 293 mg/m ³
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 77 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 180 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 15 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 1,6 mg/kg bw/day

PNEC

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
Eau douce, 10,6 mg/L
Eau de mer, 1,06 mg/L
Sédiment (Eau douce), 30,4 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 3,04 mg/kg sediment dw
Sol, 29,5 mg/kg soil dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
Eau douce, 0,044 mg/L
Eau de mer, 0,004 mg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1,6 mg/L
Sédiment (Eau douce), 2,52 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,252 mg/kg sediment dw
Sol, 0,852 mg/kg soil dw
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
Eau douce, 0,1 mg/l (Ass.factor 10)
Eau de mer, 0,01 mg/l (Ass.factor 10)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 9,6 mg/l (Ass.factor 10)
Sédiment (Eau douce), 13,7 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 1,37 mg/kg dw
Sol, 2,68 mg/kg dw
Ingestion (alimentaire), 0,02 g/kg food

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement

(UE) 2020/878 (FR)

Primer 70

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 7 / 16

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)
Protection des mains	0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche AX (DIN EN 14387).
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	ca. 7
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	56
Point d' éclair [°C]	-18
Inflammabilité	540
Limite inférieure d'explosion	2,3 Vol.-%
Limite supérieure d'explosion	13 Vol.-%
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	23,3 (20°C)
Densité [g/cm³]	ca. 0,90 (DIN 51757) (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	900 g/L (20 °C) Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Viscosité cinématique	1,5 mm²/s (25°C)(DIN 51562-1)
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	465
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**

Primer 70

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 8 / 16

9.2 Autres informations

Viscosité dynamique: 1 - 2 mPa.s (25°C) (DIN 51562).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact de l'eau.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Eau

Réactions avec les acides forts et les alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Ethanol.

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**

Primer 70

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 9 / 16

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, oral, rat, 5800 mg/kg bw, OECD 401
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
LD50, oral, rat, 3523 mg/kg
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
LD50, oral, rat, > 2500 mg/kg, OECD 423
NOAEL, oral, rat, 10 mg/kg (28 d), OECD 422
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
LD50, oral, rat, 3500 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, dermique, lapin, >7400 mg/kg bw
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
LD50, dermique, lapin, 12126 mg/kg
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
dermique, lapin, OECD 404, non irritant
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
LD50, dermique, lapin, 15400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, inhalatoire, rat, 76 mg/L, 4h
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
LC50, inhalatoire, rat, 27,12 mg/l (4 h)
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
LC50, inhalatoire, rat, 10 - 16,8 mg/l, OECD 403
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
LC50, inhalatoire, rat, 17,2 mg/l (4 h)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
œil, irritant
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
œil, lapin, Etude in vivo, irritant
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
œil, Humain, irritant
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
œil, Etude in vivo, négatif, negativ,

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
dermique, non irritant
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement**(UE) 2020/878 (FR)****Primer 70**

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 10 / 16

dermique, lapin, Etude in vivo, irritant
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
dermique, lapin, OECD 404, non irritant
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
dermique, Etude in vivo, négatif, negativ,

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
dermique, non sensibilisant
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
Souris, OECD 429, non sensibilisant
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
inhalatoire, un effet néfaste observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
NOAEL, oral, rat, 10000 - 50000 ppm, aucun effet nocif observé
NOAEL, oral, Souris, 20000 ppm, aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 19000 ppm, aucun effet nocif observé
LOAEL, oral, rat, 20000 ppm, aucun effet nocif observé
LOAEL, oral, Souris, 50000 ppm, aucun effet nocif observé
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
NOAEL, oral, rat, 250 mg/kg bw/day
NOAEC, inhalatoire, rat, 3515 mg/m³
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
NOAEL, oral, rat, 2000 mg/kg bw/day, OECD 408, aucun effet nocif observé
LOAEC, inhalatoire, Souris, 426 mg/m³, OECD 412
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
NOAEL, oral, rat, 75 mg/kg bw/day, Etude in vivo, positif

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
in vitro, négatif
in vivo, négatif
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
subkutane, Souris, OECD 478, négatif
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
in vitro, OECD 471, négatif
in vitro, OECD 473, négatif
in vitro, OECD 476, négatif

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**

Primer 70

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 11 / 16

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

- Fécondité

Substance
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
NOAEC, inhalatoire, rat, 2171 mg/m ³ , Etude in vivo, négatif
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 416, aucun effet nocif observé
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
NOAEC, inhalatoire, rat, 4342,13 mg/m ³ , Etude in vivo, négatif, Fruchtbarkeit,

- Développement

Substance
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
NOAEC, inhalatoire, rat, 2171 mg/m ³ , Etude in vivo, négatif
NOAEC, oral, rat, 300 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 422, aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/day

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2 Autres informations

Aucun

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**
Primer 70

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 12 / 16

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, (96h), poisson, 5,54 - 8,12 g/L
LC50, (48h), Daphnia pulex, 8800 mg/l
LC50, (24h), Invertebrates, 2,1 g/L
EC50, (0,5h), Micro-organismes, 61,15 g/L
NOEC, (28d), Invertebrates, 1,106 - 2,212 g/L
NOEC, (96h), Algae, 430 mg/l
LOEC, (28d), Invertebrates, 2,212 g/L
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 4,2 mg/L
EC50, (72h), Algae, 4,6 mg/L
IC50, (24h), Daphnia magna, 2,2 mg/L
Silicate d'éthyle, CAS: 78-10-4
LC50, (96h), Brachidano rorio, > 245 mg/l (OECD TG 203)
EC50, (48h), Daphnia magna, > 75 mg/l (OECD TG 202)
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 100 mg/l (OECD TG 201)
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 100 mg/l (OECD TG 201)
NOEC, (48h), Daphnia magna, > 75 mg/l (OECD TG 202)
NOEC, (96h), Brachidano rorio, > 245 mg/l (OECD TG 203)
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 4,2 mg/l
EC50, (48h), Algae, 1,8 - 2,4 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 1,8 - 2,9 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Non déterminé

Substance
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
(28d), 98%, OECD 301 F, Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement

(UE) 2020/878 (FR)

Primer 70

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 13 / 16

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

080111*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150102

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1993

Transport fluvial (ADN) 1993

Transport maritime selon IMDG 1993

Transport aérien selon IATA 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID Liquide inflammable, nsa (Aceton, Xylenes)

- Code de classification F1



- ADR LQ 11

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN) Liquide inflammable, nsa (Aceton, Xylenes)

- Code de classification F1



Transport maritime selon IMDG

Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Xylenes)

- EMS F-E, S-E



- Etiquettes de danger 11

Transport aérien selon IATA

Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Xylenes)

- Etiquettes de danger



Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement

(UE) 2020/878 (FR)

Primer 70

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 14 / 16

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 3

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID II

Transport fluvial (ADN) II

Transport maritime selon IMDG II

Transport aérien selon IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe II (UE) (2019/1148) Le produit contient Aceton et est soumis à l'annexe II.

- annexe XIV (REACH) Le produit ne contient pas $\geq 0,1\%$ de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- annexe XVII (REACH) Le produit contient $\geq 0,1\%$ de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 40, 75

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- VOC (2010/75/CE) <70 %

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**

Primer 70

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 15 / 16

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion (organes de l'ouïe).
H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = Lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)**

Primer 70

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 07.05.2025, Révision 07.05.2025

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 16 / 16

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)
Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (D'après les données d'essais)

Positions modifiées

1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 9.1, 9.2, 11.1, 11.2, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7, 14.1, 14.2, 14.3, 14.4, 14.5, 14.6, 14.7, 15.1, 15.2, 16.2, 16.3

Copyright: Chemiebüro®